



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Halles d'Angoulême - Remplacement des chéneaux
Demande de subvention DRAC

DE20150330_34

Conseil municipal du 30 mars 2015

Rapporteur :
Xavier BONNEFONT

Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2015
Affichée le 1 avril 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. OZDEMIR à M. GATELLIER
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(ice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

R E S S O U R C E S

Halles d'Angoulême - Remplacement des chéneaux Demande de subvention DRAC

Finances/budget et achats
id : 886

Conseil municipal
30 mars 2015

34

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

La Ville d'Angoulême envisage des travaux de zinguerie aux Halles suite à d'importantes infiltrations d'eau et prévoit le remplacement des chéneaux de cet édifice ;

La Ville a sollicité l'aide de l'Etat pour la réalisation de ce projet qui a été proposé dans le cadre de la programmation 2015 de la direction régionale des affaires culturelles relative aux monuments historiques.

Cette opération est évaluée à 111 553,95 € H.T, correspondant au montant subventionnable des travaux, pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 20% soit 22 310,79 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux et de confirmer sa volonté de les effectuer pour un montant de 111 553,95 € HT (soit 133 864,74 € TTC)
- de solliciter l'aide financière de l'Etat (ministère de la culture et de la communication) soit 22 310,79 €
- de s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 133 864,74 € T.T.C. sur le budget 2015 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- d'attester que la commune ne récupère pas la TVA mais bénéficie du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
- d'indiquer que son n° SIRET est le suivant : 211 600 150 00018
- de préciser que la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné
- d'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
30 mars 2015

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Adjoint

